



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-007 bis**

Publié le 6 janvier 2021

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation de signature spéciale consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à Monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avant-contrat de vente de la parcelle cadastrée AR125p à Comines

Décision portant délégation de signature spéciale consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à Monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avant-contrat de vente des parcelles cadastrées AX41 et AX43 situées à COMINES

Décision portant délégation de signature spéciale consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur François LAVALLEE, Président de la CCI locale Littoral Hauts-de-France, ou en cas d'empêchement, à Monsieur Thierry LE MAUFF, Responsable d'Agence, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente de l'ancien hôtel consulaire de Le Tréport, sis quai de la République à Le Tréport (Seine Maritime 76)

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°3 du 6 janvier 2021 portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délégation de compétences consentie au Bureau par l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France, réunie le 14 septembre 2017, pour l'acquisition et la cession d'immeubles bâtis et des délaissés des parcs d'activités pour un montant inférieur à 200 000€ HT/HD,
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France en date du 12 novembre 2020, approuvant la cession de la parcelle cadastrée AR215p à Comines, pour une surface de 2 952m², à la société LECLUSE, pour un montant de 73 800€ HT/HD
-

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avant contrat relatif à la vente, au profit de la société LECLUSE ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, de la parcelle cadastrée AR125p à Comines, pour une surface de 2 952m², pour un montant total de 73 800 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 17 décembre 2020



Philippe HOURDAIN
Président



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 26 novembre 2020, approuvant la cession des parcelles cadastrées AX41 et AX43 à Comines, pour une surface de 37 833m², à la société AGITRANS, pour un montant de 945 825€ HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avant contrat relatif à la vente, au profit de la société AGITRANS ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, des parcelles cadastrées AX41 et AX43 à Comines, pour une surface de 37 833m², pour un montant total de 945 825€ HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 04 janvier 2021

Philippe HOURDAIN
Président

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 27 juin 2019 autorisant la cession de l'ancien hôtel consulaire de Le Tréport,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur François LAVALLEE**, Président de la CCI locale Littoral Hauts-de-France, ou en cas d'empêchement, à **Monsieur Thierry LE MAUFF**, Responsable d'Agence, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente de l'ancien hôtel consulaire de Le Tréport, sis quai de la République à Le Tréport (Seine Maritime 76), figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	121	QUAI DE LA REPUBLIQUE	00 ha 17 a 13 ca

pour un montant de 275 000 € HT/ HD (deux cent soixante quinze mille euros hors taxes et hors droits).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 18 décembre 2020

Philippe HOURDAIN

Président





**ARRÊTÉ modificatif n° 3 du 6 janvier 2021
portant modification de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais**

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 2018, à effet au 1^{er} février 2018, portant nomination de la composition des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 3 décembre 2019 et 25 août 2020 ;

Vu la désignation formulée par l'union nationale des associations familiales (UNAF).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 22 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des associations familiales, sur désignation

Union Nationale des Associations Familiales / Union Départementale des Associations Familiales (UNAF / UDAF)

Titulaires :

Madame Patricia DEDOURGE (en remplacement de Mme Géraldine ALISSE) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 6 janvier 2021

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.